

## Rue de l'Avenir

projuventute



## Groupements représentés

Ass. suisse des transports, AST.

Pro Juventute.

Institut suisse de la Vie, ISV.

Société d'Art public

Image de la cité VS.

Association Droits du piéton, ADP

Groupe de travail "la rue" de

l'EPFL.

Rédacteur responsable et coordi-

nation romande :

Alain Rouiller, AST, 16 rue des

Chaudronniers, 1204 Genève,

tél. 022 29 68 01.

secrétariat du GCR :

Bernard Vaney, président,

Pro Juventute,

Galerie St François B,

1003 Lausanne,

tél : 021 23 50 91.

Centre de documentation et

appui technique :

Groupe de travail "la rue" de

l'EPFL, 14 av. de l'Eglise-

Anglaise, 1006 Lausanne.

Contacts : Lydia Bonanomi,

tél : 021 47 32 95.

## Contacts Locaux

Genève :

Marc Houvet, Pro Juventute,

bd Helvétique 26, 1207 Genève,

tél : 022 36 57 77.

Fribourg :

Jean-Claude Morisod, Sté d'Art

Public, rue de Lausanne 91, 1700

Fribourg, tél : 037 22 82 92.

Jura :

Jean-Claude Henet, AST, rue

Franche 15, 2800 Delémont,

tél : 066 22 88 88.

Neuchâtel :

Michel Von Wyss, AST, rue du

Nord 3, 2300 La Chaux-de-

Fonds, tél : 039 28 21 16.

Valais :

Image de la Cité, Gabriel

Romaillet et Pierre Maret,

Pré-de-Savioz 1, 3957 Granges,

tél : 027 23 43 59 et 58 12 47.

Vaud :

Olivier Neuhaus, AST,

16, ch. de Montelly, 1007 Lau-

sanne, tél. : 021 24 86 54.

# Rue de l'Avenir

Bulletin publié par le Groupe-conseil romand pour la modération de la circulation (GCR)

1/87 4<sup>ème</sup> année

## ZONES A 30 KM/H

## EXPERIENCES PROBANTES DANS LES VILLES ALLEMANDES

**RETOUR EN ARRIERE** : dans les années 70 les Pays-Bas puis l'Allemagne introduisirent le concept de **rues résidentielles** (priorité aux piétons, vitesse limitée à 20 km/h). Rapidement ces pays passent à la **modération de la circulation** et aux rues à circulation modérée (la priorité reste aux automobiles qui sont freinées par des aménagements physiques).

La Suisse suit, dans les années 80 avec quelques années de retard, la même évolution (la Romandie n'a d'ailleurs pas encore digéré partout cette évolution).

**AUJOURD'HUI** l'Allemagne – toujours en pointe sur ces questions – introduit, avec la Hollande, deux nouvelles notions :

- la modération extensive de la circulation appliquée à des quartiers entiers
- les zones à 30 km/h.

Ces deux nouvelles notions font l'objet du dossier du nouveau magazine de l'AST (en allemand seulement, résumés français à la page 76) "Verkehr & Umwelt" que les lecteurs de "Rue de l'Avenir" reçoivent gracieusement avec ce numéro. Abonnement auprès de l'AST.

Les résultats provisoires à Hambourg qui compte pas moins de 500 zones à 30 km/h paraissent prometteurs. Seuls 13% des automobilistes dépassent encore le 50 km/h alors que plus de la moitié respecte la nouvelle réglementation (en fait 38 km/h compte-tenu de la marge de tolérance allemande). Plus spectaculaire encore les accidents ont baissé de 11 % et les blessés de 47 %.

Les nouvelles limitations de vitesse sont les suivantes : hors localités 80 km/h, rues principales de localités 50 km/h, rues de quartiers 30 km/h. A quand l'introduction chez nous ?

A relever également dans "Verkehr & Umwelt" l'interview d'Heiner Monheim, l'un des grands spécialistes européens de modération de la circulation, une intéressante bibliographie et la liste des séminaires sur ce thème.



visite d'aménagements de modération de la circulation au cours de la 2<sup>ème</sup> journée "Rue de l'Avenir" à Genève le 13 juin 1986.  
Notre photo : la rue Luserna-Pictet

